

Conseil Communautaire

Mardi 13 février 2018

Maison des Associations
Bourg-Achard



INTRODUCTION

Ouverture de séance

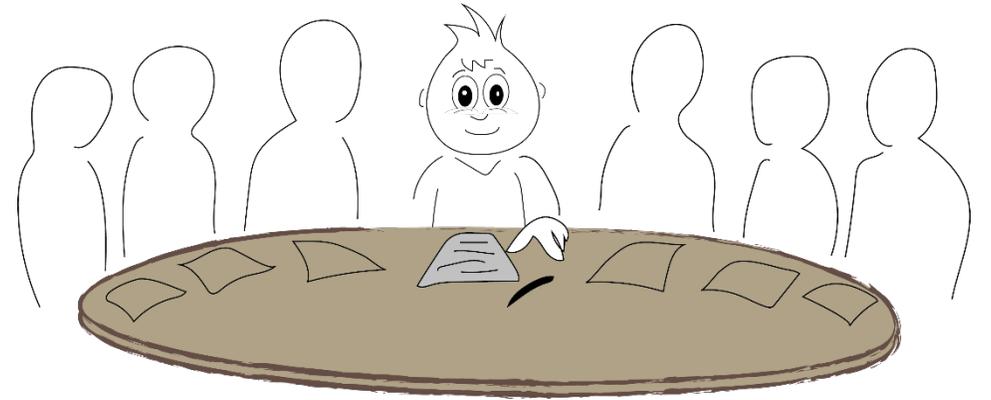
- ➔ Appel / Pouvoirs / Désignation du secrétaire de séance
- ➔ Introduction du Président
- ➔ Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 18 décembre 2017



INSTANCES

Modification du règlement intérieur : Définition lieux de réunions du conseil communautaire

Il est proposé au Conseil communautaire,
après en avoir délibéré :



➔ **D'AUTORISER** le Président à modifier l'article N° 1 du règlement intérieur
pour la définition des lieux de réunions du conseil communautaire :

La Maison des Associations André Héry à Bourg-Achard

Le Centre Gilbert Martin à Grand-Bourgtheroulde

Le Pôle Roumois Seine à Fouqueville

La Maison des Associations à Trouville-la-Haule

La Maison des Associations à Bouquelon

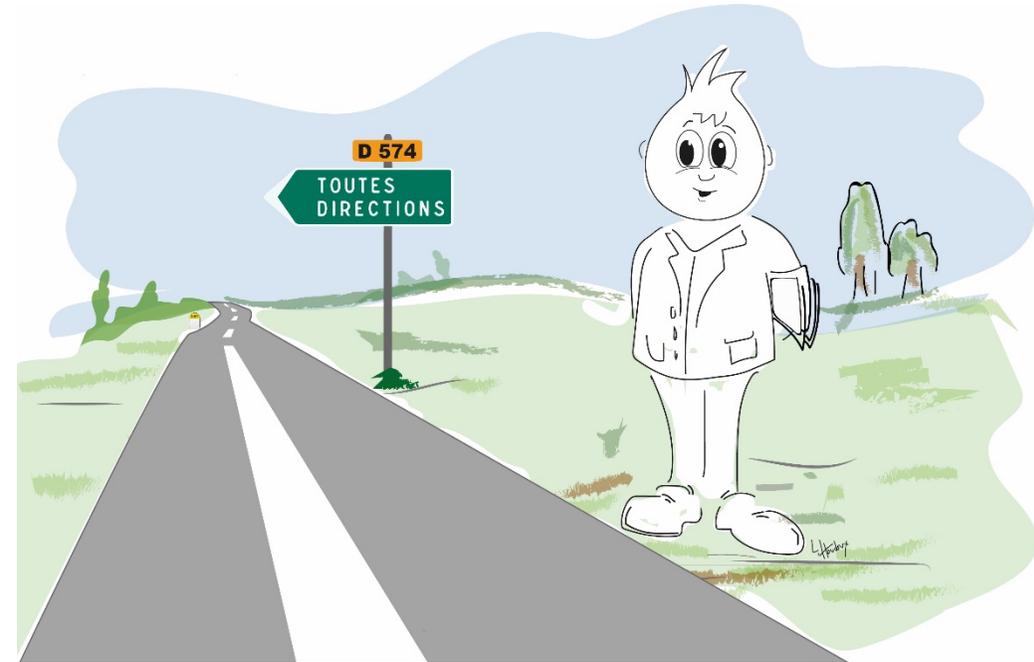




Définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie

Il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ➔ **DE DECLARER** d'intérêt communautaire les voiries communales publiques dont la structure et le revêtement sont conformes à leur destination et les parcs de stationnement publics, dont la structure et le revêtement sont conformes à leur destination

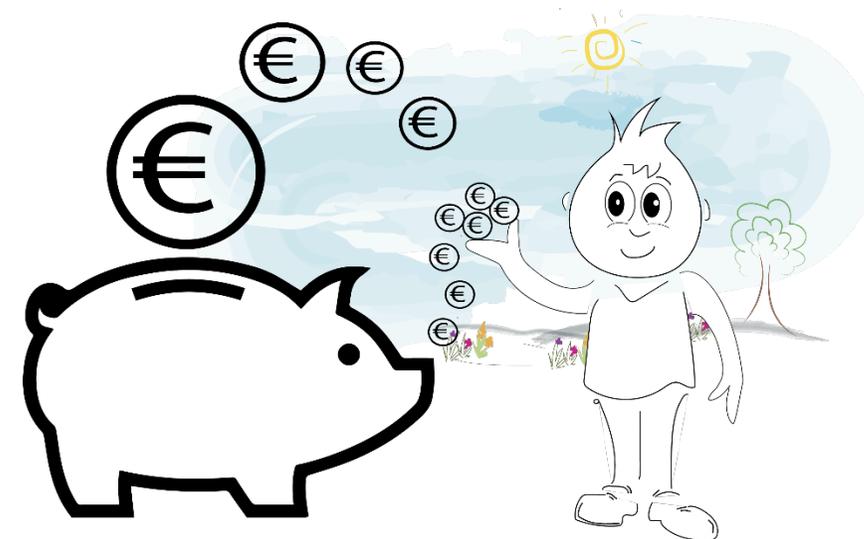


Débat d'Orientation Budgétaire



Introduction

- ➔ Un discours de vérité
- ➔ Un discours transparent
- ➔ Un discours responsable

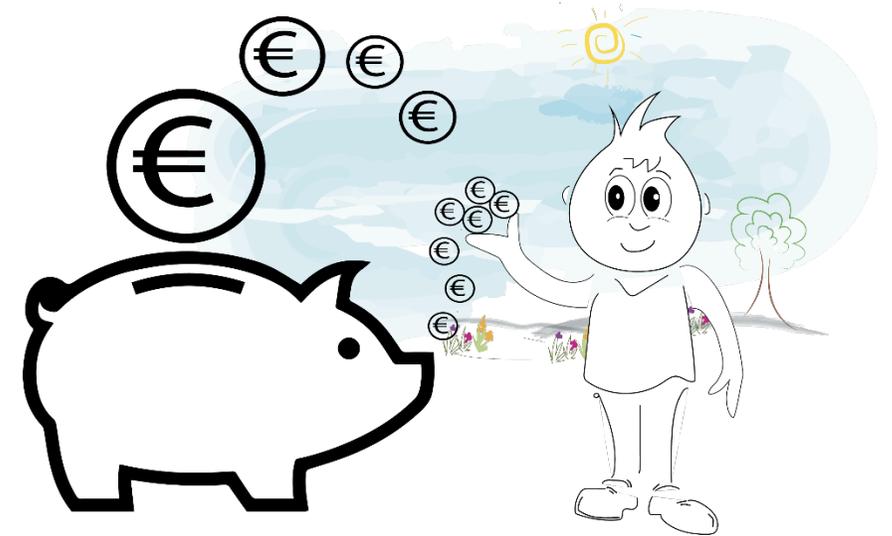


Débat d'Orientation Budgétaire



Une présentation en 3 temps

- ➔ Les chiffres : contextes et soldes intermédiaires de gestion
- ➔ 12 Orientations budgétaires fortes
- ➔ Méthode et calendrier

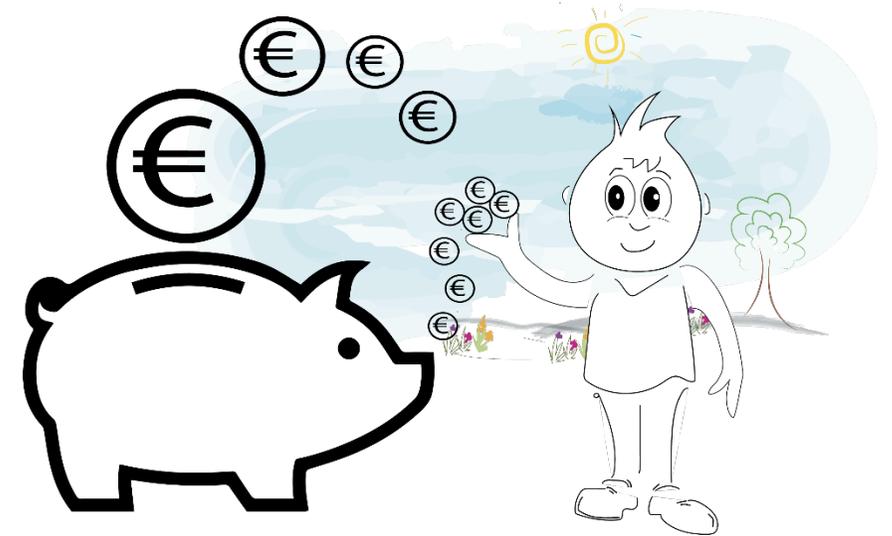


Débat d'Orientation Budgétaire



12 Orientations fortes pour :

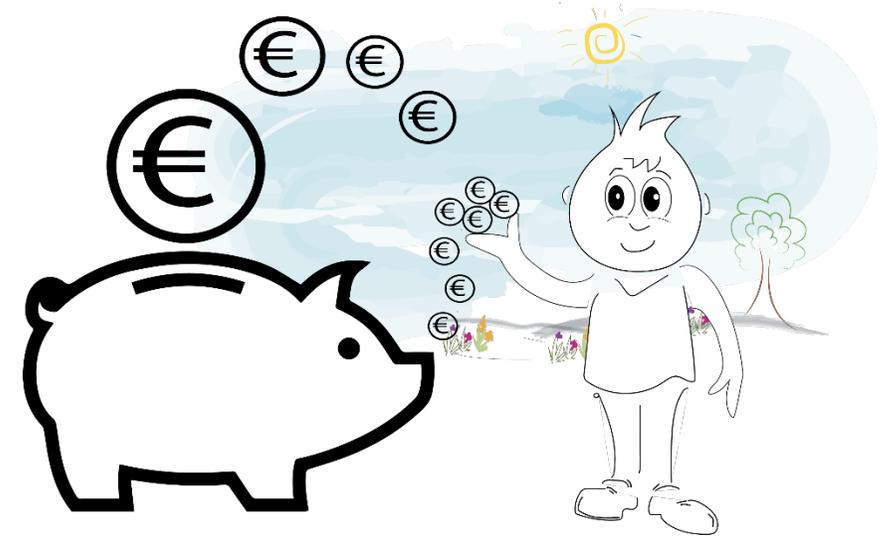
- ➔ Un budget équilibré
- ➔ Une communauté de projets
- ➔ Une communauté au service des habitants et des communes



 **Orientation n°1 :**
Evolution du service public –
Le choix des économies

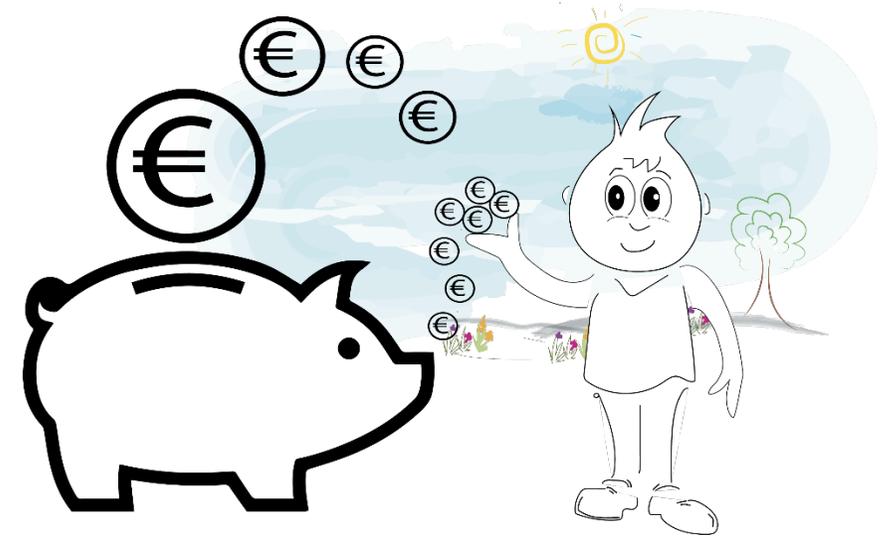
 1 M€ d'économies de fonctionnement

> (*Chapitres 011 – 012 – 65*
hors contingent d'aide sociale)



 **Orientation n°2 :**
Evolution du service public –
Le choix des investissements

-  Ne soutenir que les investissements
les plus subventionnés par ailleurs

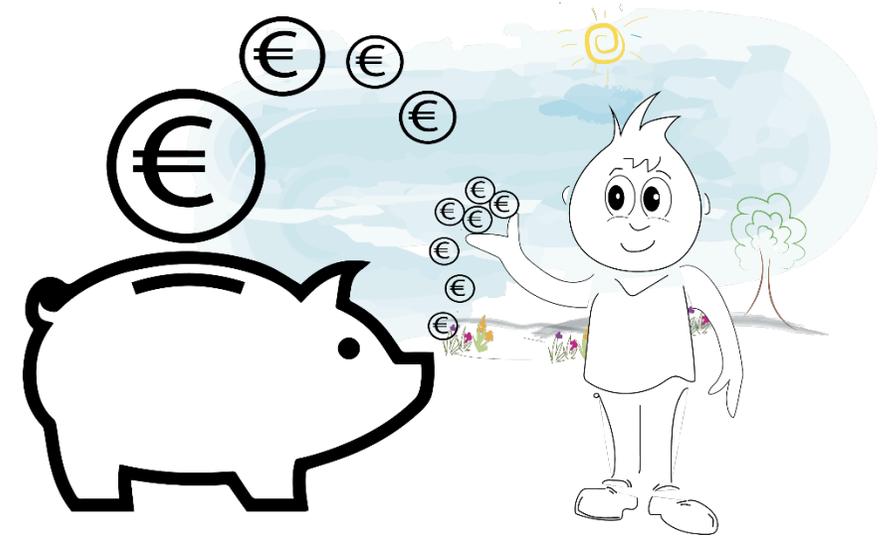


 **Orientation n°3 :**
Evolution du service public –
Le choix des compétences

 Développer la mutualisation

> *Entre les services et entre les communes*

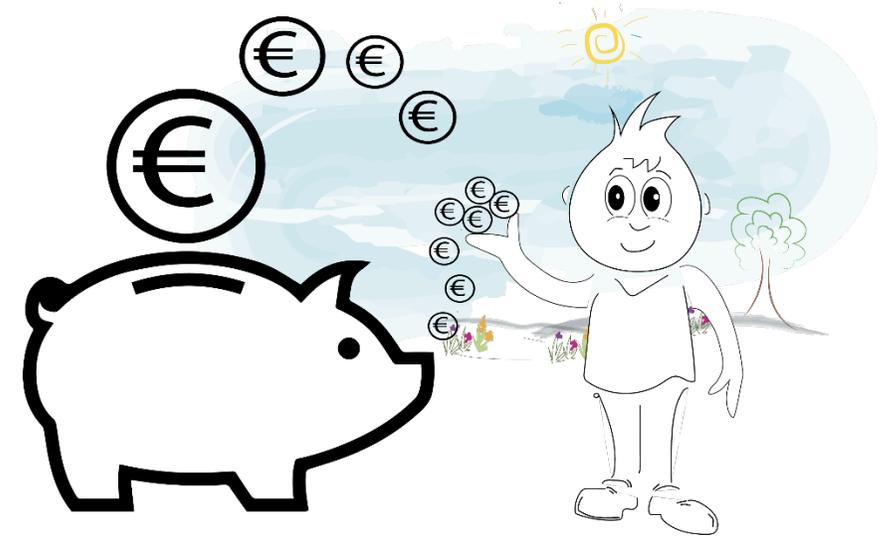
> *Exemple : le non-remboursement des fluides dans le cadre de la mise à disposition d'accueils enfance-jeunesse*
= 270 000 €



 **Orientation n°4 :**
Evolution du service public –
Le choix des compétences

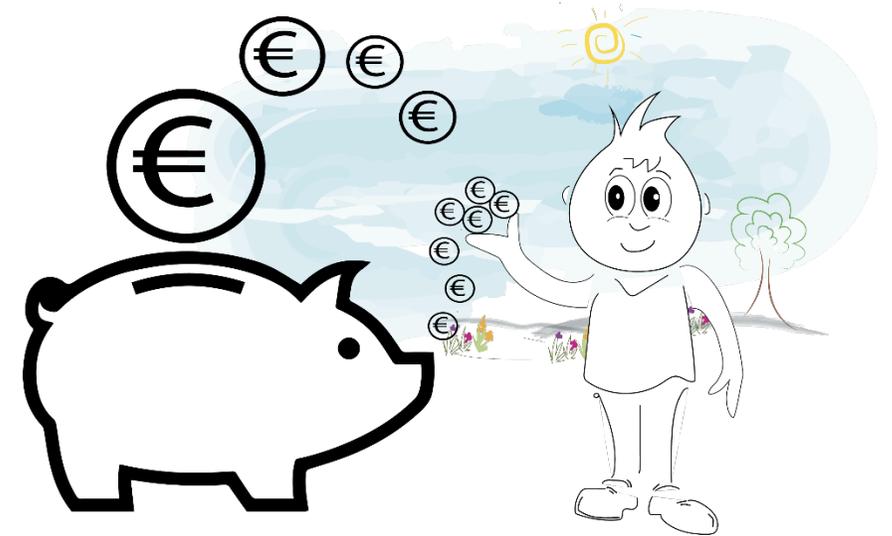
 Fin du reversement du contingent
d'aide sociale

*> Equité de traitement par rapport aux
communes de l'ex-CCAC qui ne
touchaient pas ce reversement
= 770 000 €*



 **Orientation n°5 :**
**La recherche de nouvelles ressources –
Optimiser les ressources existantes**

-  Rechercher l'augmentation du CIF
- > Viser le maintien de la bonification
de la DGF*





Débat d'Orientation Budgétaire

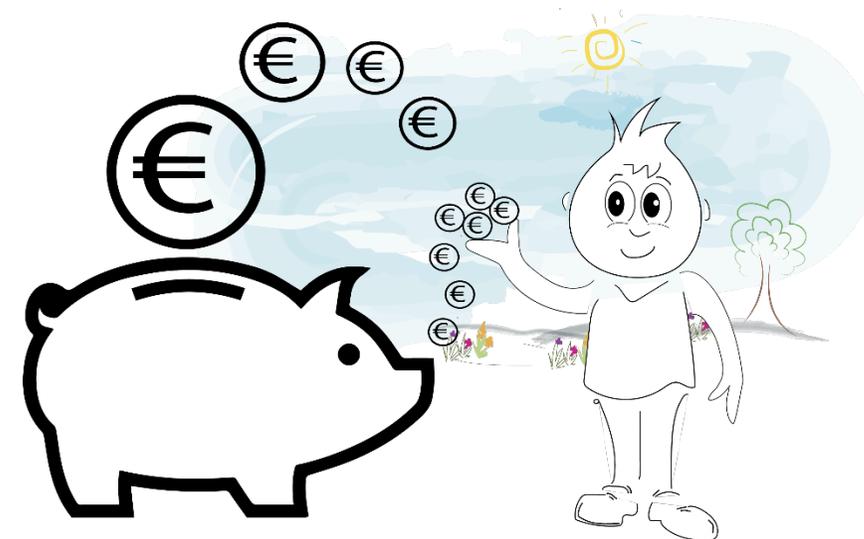


Orientation n°6 :

**La recherche de nouvelles ressources –
Optimiser les ressources existantes**



Optimiser les bases fiscales locatives





Débat d'Orientation Budgétaire



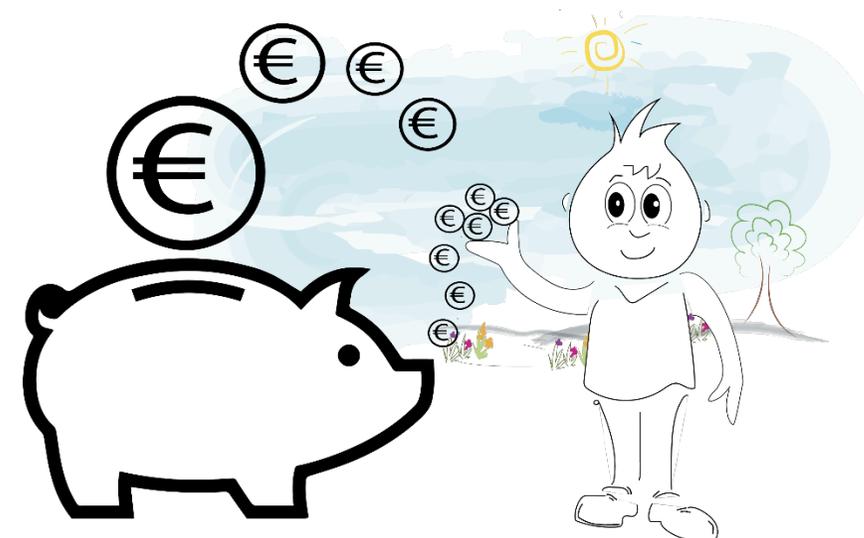
Orientation n°7 :

**La recherche de nouvelles ressources –
Optimiser les ressources existantes**



Valoriser le patrimoine de la communauté

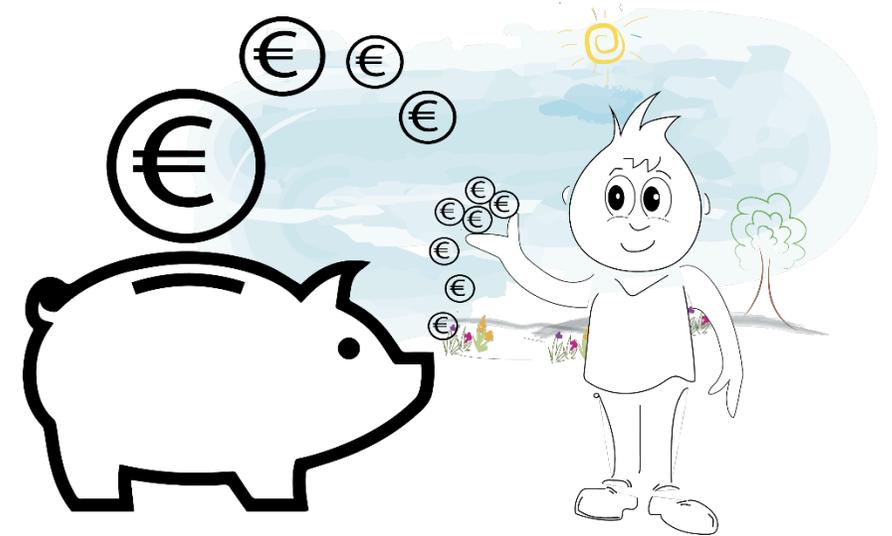
Ventes et locations de biens



 **Orientation n°8 :**
**La recherche de nouvelles ressources –
Faire face aux nouvelles compétences**

-  Instauration de la taxe GEMAPI
- > Sur proposition du bureau : 10€ / habitant*
- = 520 000 €*

(calcul base population DGF)





Orientation n° 9 :

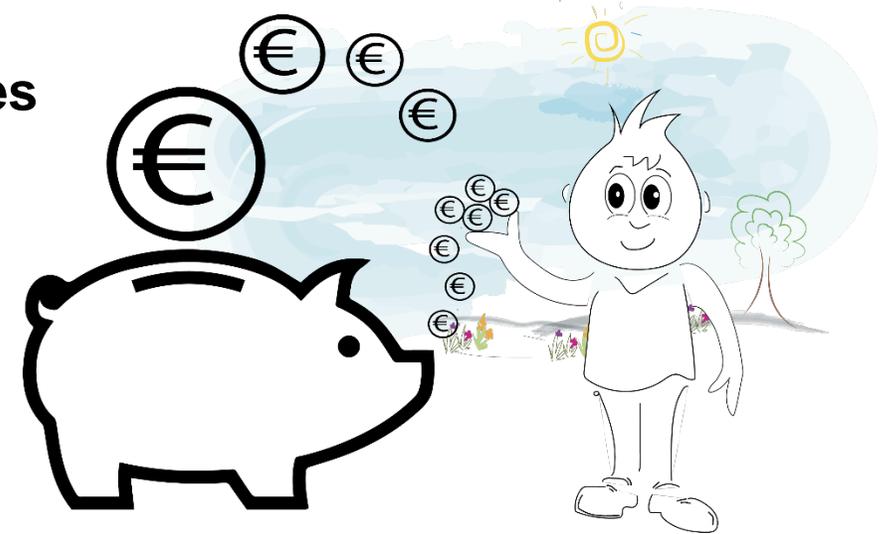
**La recherche de nouvelles ressources –
Le rétablissement d'anciennes ressources**



Réajuster les attributions de compensation

*> Majorité qualifiée des 2/3 du conseil
communautaire et approbation du conseil
municipal de chaque commune concernée*

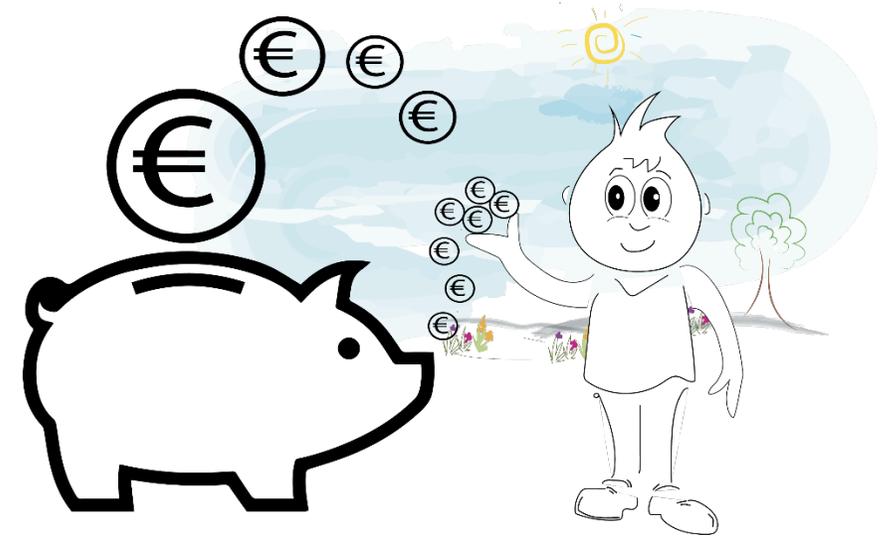
*> Attributions de compensation RN
= 698 000 €*



 **Orientation n° 10 :**
**La recherche de nouvelles ressources –
Partager les ressources**

 Conserver la totalité du FPIC au niveau
intercommunal

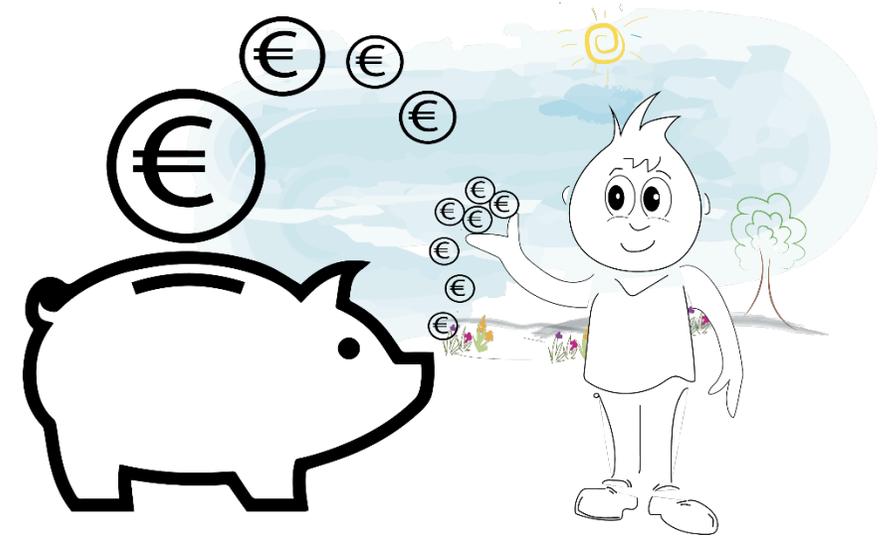
*> Unanimité du conseil communautaire
tous les ans au moment de la notification*



 **Orientation n° 11 :**
**La recherche de nouvelles ressources –
Partager les ressources**

 Partager les produits du développement économique

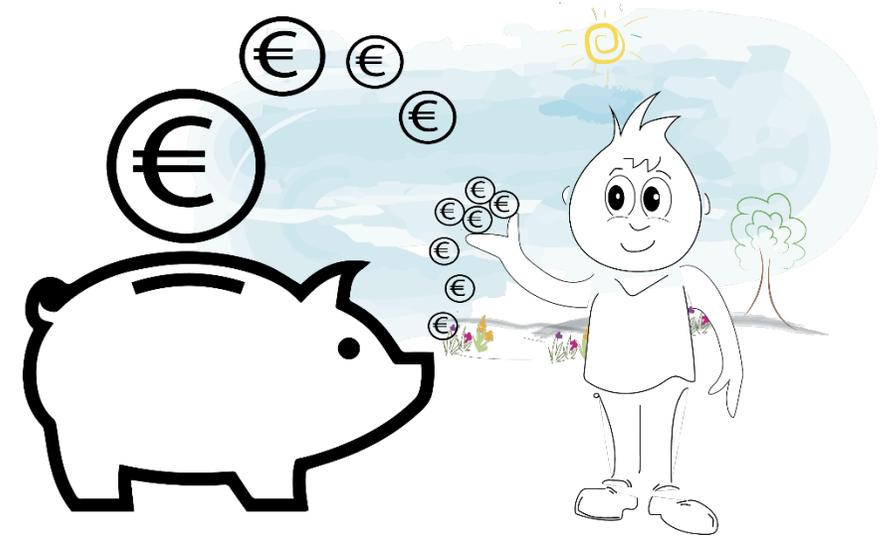
> Etablir la règle du 70/30 pour le foncier bâti entre la communauté et les communes



 **Orientation n° 12 :**
**La recherche de nouvelles ressources –
Partager les ressources**

 Ajustement de la fiscalité au bon niveau

*> Compenser les augmentations par une
baisse des taux au niveau communal pour
neutraliser l'effet auprès des contribuables*



Débat d'Orientation Budgétaire



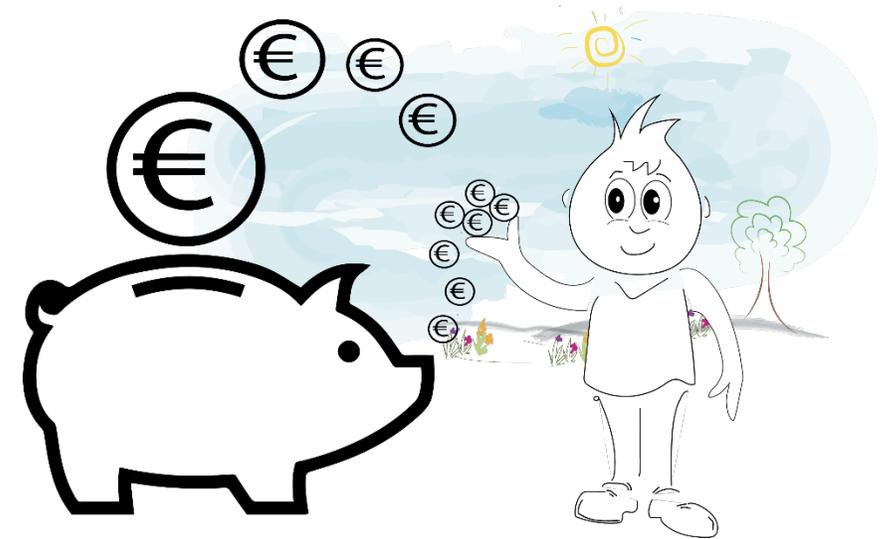
 **Une méthode et un calendrier –
4 cycles de travail parallèles**

➔ **La construction budgétaire :**
Le choix des commissions

➔ **Le pacte fiscal et financier :**
Le choix du groupe de travail

➔ **La définition des statuts :**
Le choix des commissions

➔ **La contractualisation :**
Le choix du comité de pilotage



Débat d'Orientation Budgétaire



FINANCES

 **Une méthode et un calendrier – 4 cycles de travail parallèles**

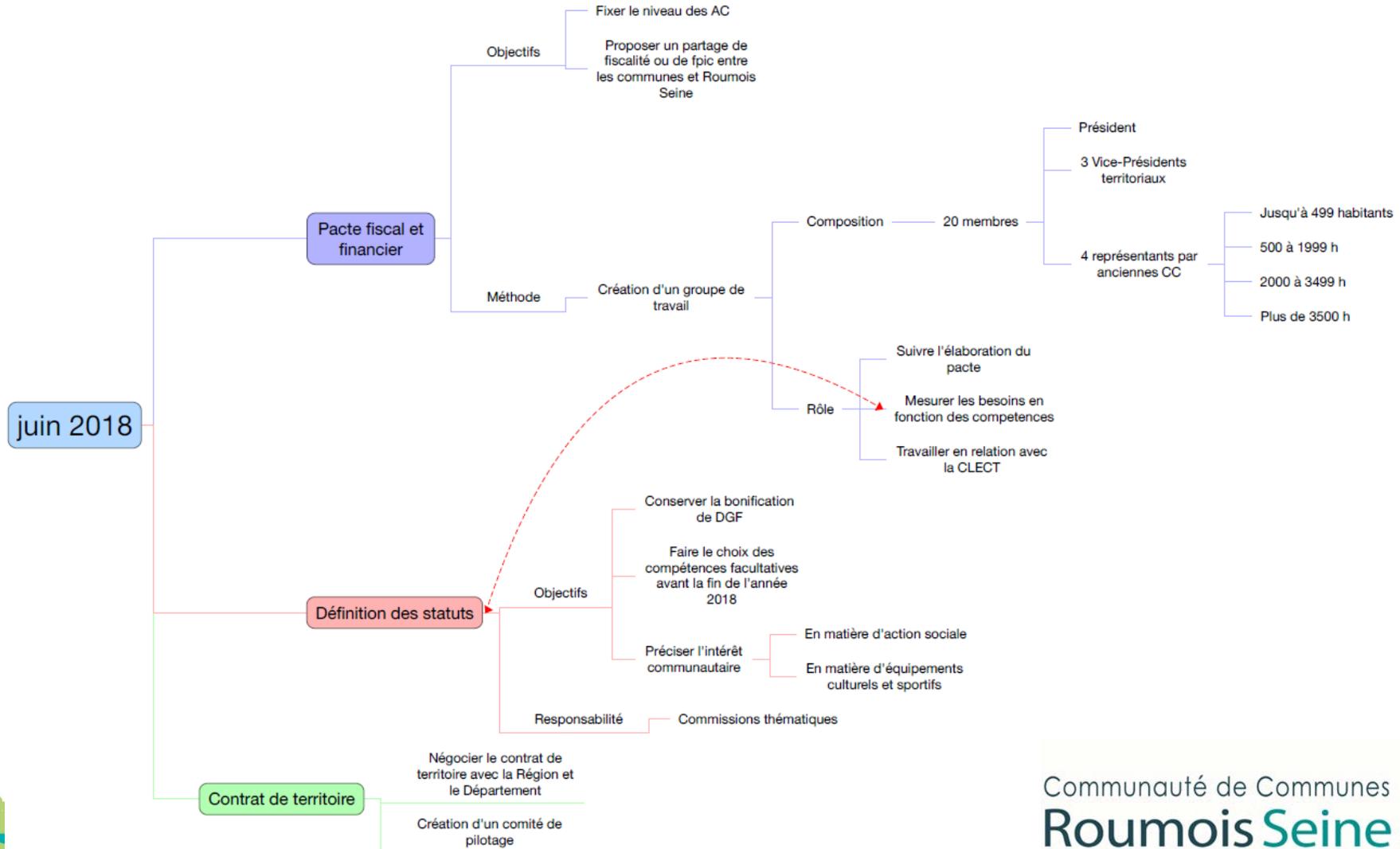
 Une approche globale et ambitieuse avec deux buts :

- **Au 12 avril 2018** : l'adoption d'un BP 2018 équilibré

- **Au 28 juin 2018** : avoir un projet pour lequel nos statuts, nos compétences et nos finances sont ajustés



Une méthode et un calendrier – 4 cycles de travail parallèles

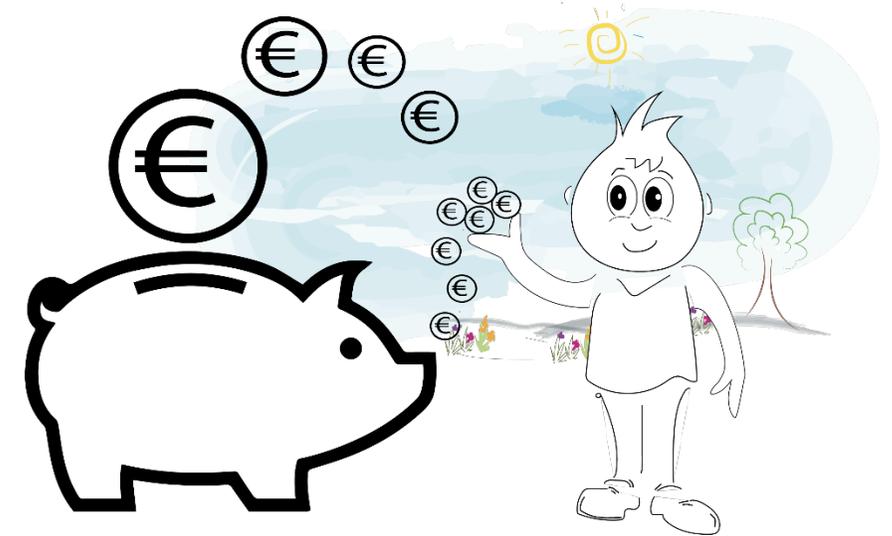




Débat d'Orientation Budgétaire

Il est proposé au Conseil communautaire,
après en avoir délibéré :

- ➔ **DE DECIDER** de prendre acte du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur lequel s'est appuyé le débat.

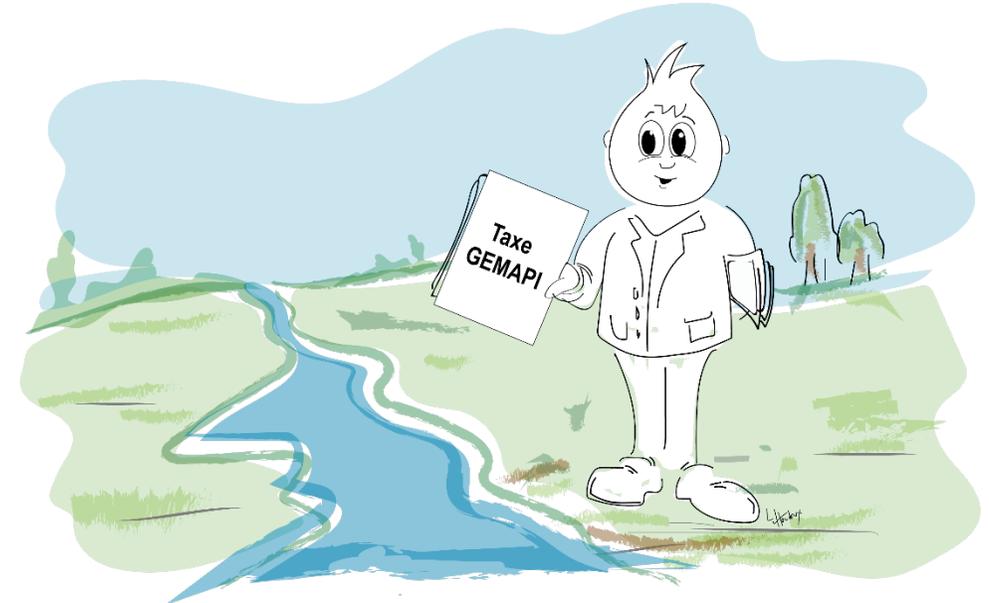




Instauration de la taxe GEMAPI

Il est proposé au Conseil communautaire,
après en avoir délibéré :

- ➔ **DE DECIDER** d'instaurer une taxe GEMAPI pour 2018
d'un montant de 10 €/ habitant.

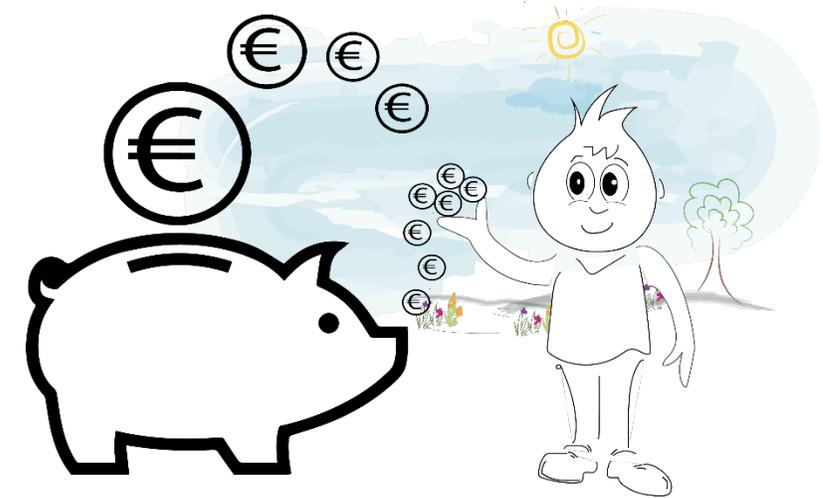




Attributions de compensations provisoires 2018

Il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

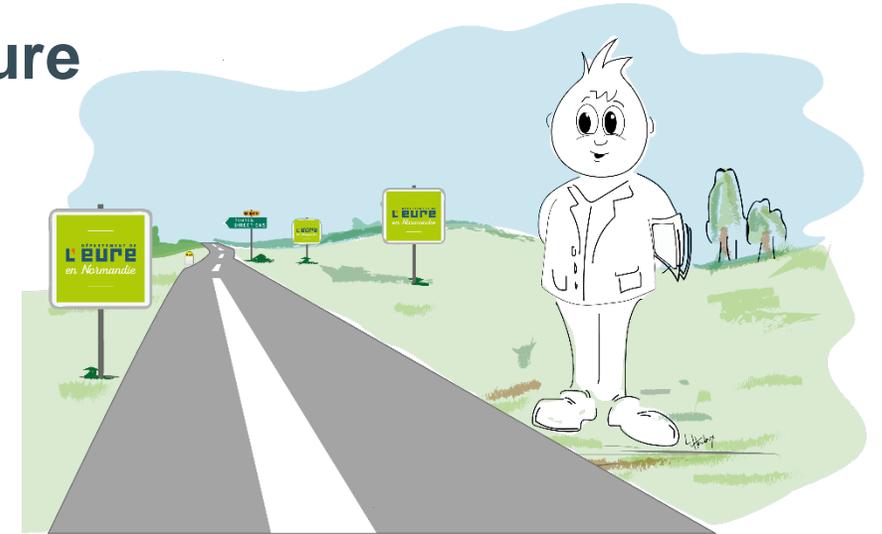
- ➔ **DE FIXER** le montant des attributions de compensation provisoires pour l'exercice 2018 à la somme de 365 092 €
- ➔ **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal Roumois Seine pour 2018





Vente de parcelles au Département de l'Eure dans le cadre de la déviation Nord-Ouest de Bourg-Achard

Il est proposé au Conseil communautaire,
après en avoir délibéré :



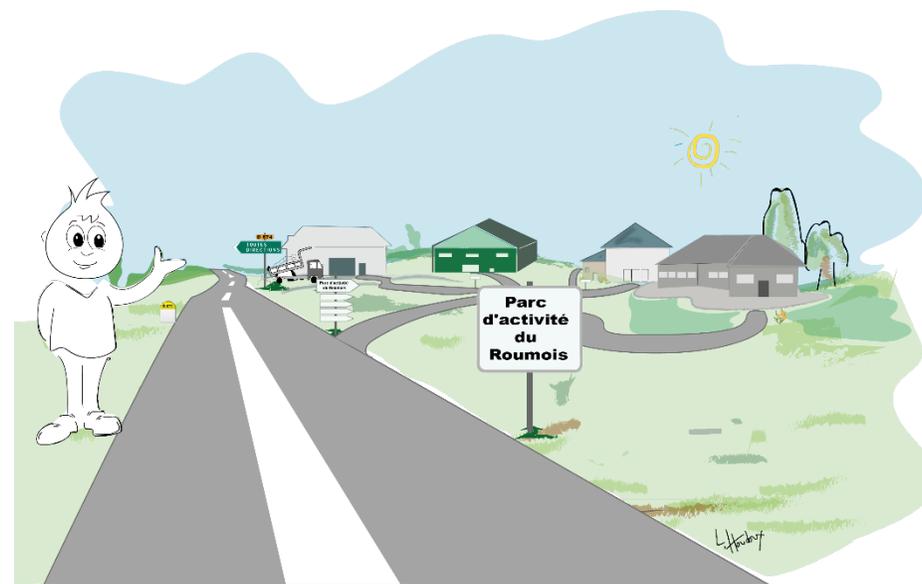
- ➔ **DE DONNER** son accord pour cette vente au profit du Département de l'Eure des terrains cadastrés ZC 335,356, 395, 405 situés sur la commune de Bourg-Achard, lieudit Quicangrogne d'une contenance de 139 m² au prix de l'euro symbolique, ne donnant lieu à aucun paiement
- ➔ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous actes et documents relatifs à la vente de cette parcelle ; la vente sera constatée par un acte administratif réalisé à la diligence et aux frais du Département de l'Eure



Attribution de la concession d'aménagement avec transfert de risque économique pour l'îlot 3 du Parc d'activités du Roumois à la SHEMA

Il est proposé au Conseil communautaire,
après en avoir délibéré :

- ➔ **D'APPROUVER** en tant que concessionnaire de l'îlot 3 du Parc d'activités du Roumois la société SHEMA, société Hérouvillaise d'économie mixte pour l'aménagement : Les Rives de l'Orne à Caen
- ➔ **D'APPROUVER** le projet de traité de concession et les documents qui y sont annexés, tels qu'il résulte de la consultation puis de la phase de négociation





Attribution de la concession d'aménagement avec transfert de risque économique pour l'îlot 3 du parc d'activité du Roumois à la SHEMA

Il est proposé au Conseil communautaire,
après en avoir délibéré :



- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, en sa qualité de personne habilitée à signer ledit traité de concession et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- ➔ **DE DÉCIDER** que, dans un délai de 30 jours à compter de la date à laquelle la présente délibération aura acquis un caractère exécutoire, sera publié un avis d'attribution de la concession de l'opération à la société SHEMA dans les conditions fixées à l'article R 300-10 du Code de l'urbanisme



AMÉNAGEMENT - ENVIRONNEMENT

Acquisition de terrain ZAC de Bourneville

Il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :



- ➔ **DE DONNER** son accord pour les acquisitions, libres de tout bail, des parcelles situées sur la commune de Bourneville-Sainte Croix cadastrées : section ZE n°18 d'une contenance de 12 940 m² et section ZE n°19 d'une contenance de 92 350m², propriétés des époux Bardel moyennant le prix principal de quatre cent vingt six mille quatre cent vingt cinq euros (426.425,00 €), ledit prix comprenant les indemnités d'éviction et de réemploi
- ➔ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout actes et documents relatifs à la vente de ces parcelles
- ➔ **DE DÉCIDER** que le notaire chargé de la vente sera Maître Goulet exerçant à Pont-Audemer

DE DIRE que les crédits nécessaires à la dépense doivent être prévus au budget 2018

Communauté de Communes
Roumois Seine

en Normandie





AMÉNAGEMENT - ENVIRONNEMENT

Acquisition de terrain - Prè aux bœufs - à Bosgouët

Il est proposé au Conseil communautaire,
après en avoir délibéré :

- ➔ **DE DONNER** son accord pour cette acquisition, libre de tout bail, de la parcelle cadastrée YC n°100 située sur la commune de Bosgouët, lieudit le Prè aux bœufs d'une contenance de 27 059 m² au prix de 5 € du m² pour un total de 135 295 €
- ➔ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout actes et documents relatifs à la vente de cette parcelle
- ➔ **DE DÉCIDER** que le notaire chargé de la vente sera Maître Cacheleux, exerçant à Routot
- ➔ **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense doivent être prévus au budget 2018





Autorisation de dépôt d'un permis de construire (Réalisation de la STEP à Bourneville-Sainte Croix)

Il est proposé au Conseil communautaire,
après en avoir délibéré :

- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer la demande de permis de construire de la station d'épuration de Bourneville





ORGANISMES EXTERIEURS

Représentation au sein de l'association Terres Vivantes en Normandie

Il est proposé au Conseil communautaire,
après en avoir délibéré :

- ➔ **DE DESIGNER M. Bernard Christophe** comme représentant titulaire de la Communauté de communes Roumois Seine
- ➔ **D'AUTORISER** ce représentant à siéger au Conseil d'Administration de l'association, à suivre et relayer auprès de la Communauté de Communes les travaux et actions engagés par l'association ainsi qu'à veiller, au travers du respect de la convention de partenariat, aux intérêts de la collectivité.





Modification des statuts d'Eure Numérique

Il est proposé au Conseil communautaire,
après en avoir délibéré :

- ➔ **D'AUTORISER** le Président à signer les modifications des statuts d'Eure Normandie Numérique

EURE
Normandie
NUMÉRIQUE

